



Congés payés du mois d'août

Par **za52**, le **02/06/2009** à **13:20**

Bonjour,

Puis-je légalement cumulé 3 semaines de congés payés et 2 semaines sans soldes (car mon entreprise ferme fin du mois de décembre) ou suis-je oublié de prendre mes 5 semaines de congés ?

merci de votre réponse

Par **Visiteur**, le **02/06/2009** à **16:30**

bonjour,

légalement il n'y a pas de loi de cumul....

c'est l'employeur qui décide des dates de congés

le maximum autorisé par la loi est de 24 jours d'affilée (sauf circonstances exceptionnelles donnant droit d'accoler la 5ème semaine)

a voir avec votre patron.

Par **za52**, le **02/06/2009** à **21:55**

merci de ta réponse,
mais du point de vue de la caisse de congés payés du bâtiment, est-ce qu'il y a une obligation de prendre les 5 semaines de congés consécutivement (bien-sûr si je pars 5 semaines au mois d'août).

ou est-ce que la caisse de congés me permet-elle de prendre 3 semaines de congés payés et 2 semaines sans solde.

merci encore pour votre réponse

Par Visiteur, le 03/06/2009 à 10:37

bonjour,

a voir avec la caisse des congés payés .. (chacune à sa propre gestion)

mais je sais que pour un étranger qui repart au pays.. il a droit à 5 semaines de congés. êtes vous dans ce cas ?

pour les semaines sans solde rien à voir avec la caisse des congés payés, c'est à votre employeur qu'il faut demander.